



## syndic : demande régularisation appels de fonds de plus de 5 ans

Par forum\_immo\_01, le 12/07/2012 à 18:29

Bonjour,

Fin 2010, mon syndic m'a réclamé un paiement d'un appel de fond de 2006 (travaux, provision) et une régularisation de charges de 2005.

J'ai fait l'acquisition de mon logement en 2006.

Après de multiple échanges en recommandés sans réponse et mises en demeures de leur part, je viens de recevoir les justificatifs de la créance qu'il me réclame.

En parcourant ces documents, il s'avère qu'il s'agit de duplicata rédigés assez récemment d'un décompte de charges et d'appel de fonds et non d'une copie du courrier d'origine.

Ce document ne contient aucune date, aucun numéro de lot concernés, ce n'est pas mon identifiant de copropriétaire et il ne m'était pas adressé, mais à l'ancien propriétaire.

En résumé, je ne sais toujours pas de quand date la créance (avant ou après mon acquisition), ni s'il s'agit de mon lot.

Ma question reste d'ordre juridique : Le syndic peut-il me réclamer une créance alors qu'il n'est pas en mesure de me communiquer les documents.

Par le passé, de nombreuses erreurs comptables ont été faites, et je ne suis pas à l'abri d'une nouvelle erreur, d'où ma volonté de vérifier avant de payer si je dois quelque chose.

Merci.